



Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs



Confédération paysanne
BRETAGNE

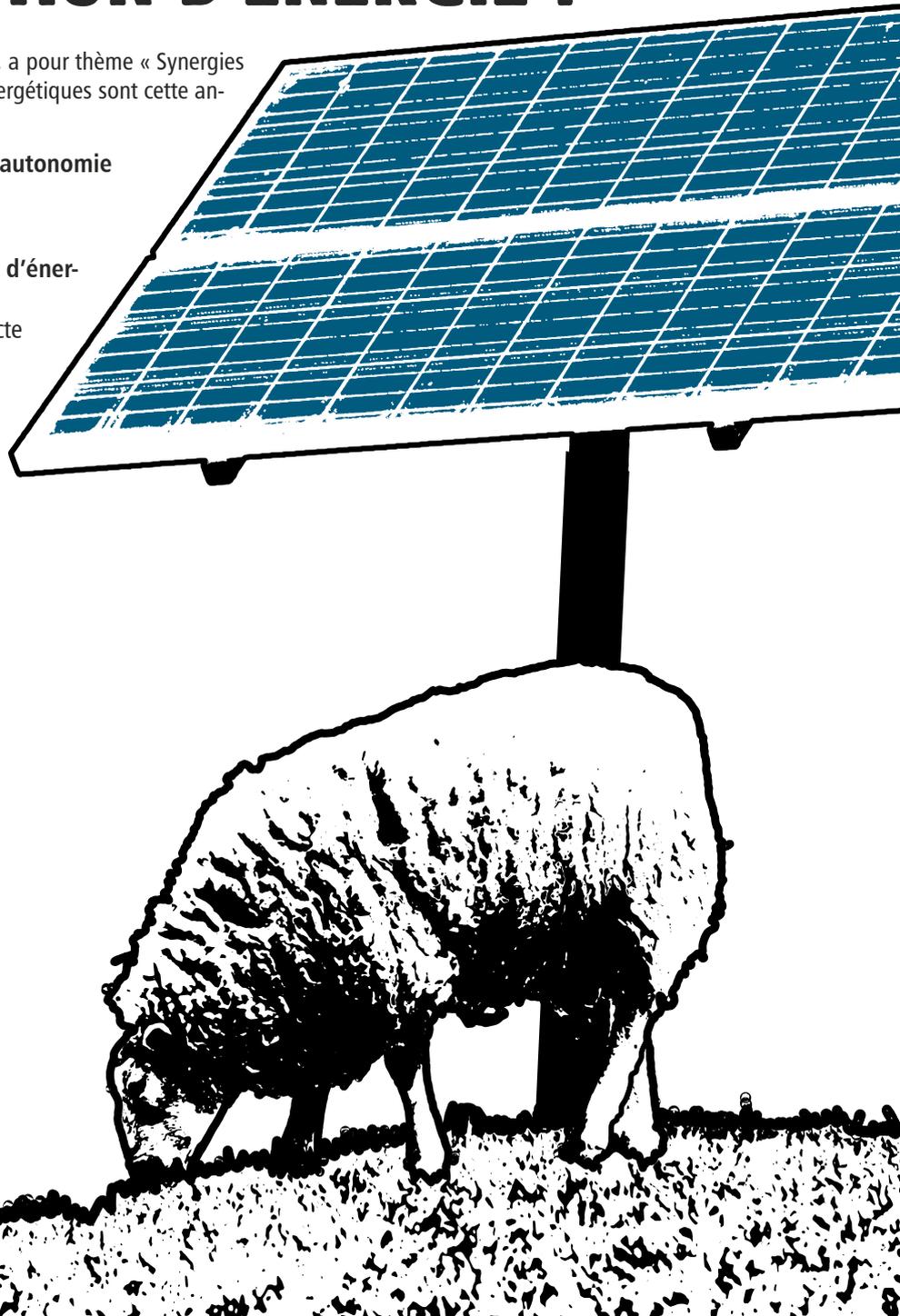
Dossier de presse SPACE 2023

PRIORITÉ À LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE SUR NOS TERRES! L'ÉLEVAGE N'EST PAS UN SOUS-PRODUIT DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE !

Le SPACE 2023, « Salon International de l'élevage », a pour thème « Synergies Elevage et Energies ». Les promoteurs de projets énergétiques sont cette année encore plus présents sur le salon.

- **OUI** l'élevage doit aller vers la sobriété et l'autonomie énergétique
(pour le climat mais aussi pour le revenu)
- **OUI** aux solutions paysannes de production d'énergie à la ferme
(photovoltaïque sur toiture, incorporation directe d'huile végétale, bois-énergie)
- **NON** la production d'énergie ne doit pas se faire sur le dos des paysans
en accaparant des terres, en céréalisant des prairies, en financiarisant le foncier et les revenus agricoles...

La méthanisation, l'agrivoltaïsme, les agro-carburants, ... empêchent tout avenir pour l'élevage paysan et le renouvellement des générations !



LES DIFFICULTÉS DE L'ÉLEVAGE, RENFORCÉES PAR LA CRISE ÉNERGÉTIQUE

Depuis plusieurs mois, le **démarchage des éleveurs et des éleveuses par des promoteurs énergétiques** est incessant, et pour cause : en plus du cadre national extrêmement favorable (création d'un cadre réglementaire d'une grande souplesse sur le photovoltaïque au sol, revalorisation de 12% des tarifs garantis de rachat du gaz issu de la méthanisation...), **ces industriels surfent sur le mal-être des éleveurs et des éleveuses.**

Prix de la viande et du lait toujours trop bas, crise énergétique qui a fait exploser les coûts, charge de travail monumentale, astreintes contraignantes, empilement d'obligations administratives parfois

absurdes... Les raisons de céder aux discours séduisants d'une rémunération garantie en échange d'une quantité de travail limitée sont nombreuses.

Mais l'implantation de panneaux photovoltaïques au sol et le développement incontrôlé de la méthanisation génèrent surtout des risques pour l'élevage : artificialisation des terres, perte d'autonomie, insécurité foncière, précarisation, financiarisation, déstabilisation des prix de la viande et du lait, destruction des bénéfices environnementaux de l'élevage...

POURQUOI L'IMPLANTATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES AU SOL EST UNE MENACE POUR L'ÉLEVAGE ?

Le couplage entre production solaire et production agricole est perçu comme un moyen pour développer les énergies renouvelables et apporter un complément de revenu aux agriculteur-trices, en particulier dans le secteur de l'élevage.

À première vue, « l'agrivoltaïsme » a tout pour plaire. En réalité, cette notion relève du marketing et vise à légitimer **un opportunisme foncier et financier dans un contexte difficile pour le monde paysan.**

L'agrivoltaïsme nous éloigne de l'autonomie : il ajoute à la dépendance au complexe agro-industriel (industries de la grande distribution, des engrais, pesticides et semences, des machines agricoles, des banques, organisations syndicales défendant leurs intérêts...) une autre dépendance plus moderne et consensuelle, car porteuse de l'image de l'énergie renouvelable.

Ses effets pervers pour l'élevage sont multiples :

■ **Atteinte à la vocation nourricière de la terre du fait de son artificialisation directe (centrales photovoltaïques) et indirecte (agrivoltaïsme)** : des éleveurs, dont le revenu moyen pour l'activité « bovins viande » dépasse à peine 10 000 € par an, se voient proposer une rente de 30 000€ par an pour l'entretien de panneaux. Dans ce contexte économique, comment garantir que l'activité d'élevage ne sera pas mise de côté, voire abandonnée ?

■ **Déstabilisation du prix de la viande et du lait** : pour les filières agricoles les plus concernées par « l'agrivoltaïsme », comme la filière ovine, le prix de la viande pourrait être bradé quand les revenus des éleveurs viennent essentiellement de l'entretien des panneaux. Nous refusons que la production alimentaire devienne un sous-produit de la production énergétique.

■ **Précarisation des paysan-n-es** : l'installation de photovoltaïque sur des terres agricoles nécessite la présence d'un-e paysan-ne, pour justifier de la dimension agricole du projet. La mise à disposition du terrain sous forme de commodat, qui peut être résilié à tout instant, les condamne à la précarité et les prive de liberté dans le choix de leurs pratiques culturales. Des éleveurs sont parfois contraints d'accepter l'installation de panneaux sur des parcours communaux qu'ils utilisent, car ils sont menacés par la commune de perdre l'accès à d'autres espaces de pâturage.

■ **Atteinte aux nombreux services apportés par l'élevage aux territoires** : Quelle que soit sa surface, un parc photovoltaïque sur des terres agricoles et naturelles est une installation de nature industrielle qui altère les paysages et l'attractivité touristique et pose question quant au maintien de la biodiversité.

Alors que les gisements photovoltaïques sur les toitures et les espaces artificialisés sont largement suffisants¹ pour répondre à la demande d'électricité renouvelable, la Confédération paysanne récuse la notion d'agrivoltaïsme et exige l'interdiction des centrales photovoltaïques sur toutes les terres agricoles, naturelles et forestières.

¹ Selon le rapport de l'ADEME « Coûts énergies renouvelables et de récupération des données 2019 » <https://librairie.ademe.fr/cadic/767/couts-energies-renouvelables-et-recuperation-donnees-2019-010895.pdf>

POURQUOI LE DÉVELOPPEMENT INCONTRÔLÉ DE LA MÉTHANISATION EST UNE MENACE POUR L'ÉLEVAGE ?

Produire du méthane à partir de déchets est un principe intéressant. **Mais en agriculture, aucune matière n'est un déchet** : les résidus de culture sont déjà utilisés pour la litière ou le maintien de la qualité des sols, et les déjections sont déjà utilisées pour la fertilisation.

Sur la base de ce concept de « déchets agricoles », le développement incontrôlé de la méthanisation laisse entrevoir la mise en place d'un concept dévoyé par un système économique qui cherche le profit à court terme.

Plutôt qu'une opportunité, ce développement représente des menaces pour l'élevage paysan :

■ **Trop de végétaux alimentent les méthaniseurs, au détriment de la souveraineté alimentaire et de la solidarité entre paysan-nes.** Le plafond de 15 % de cultures principales dans l'approvisionnement des méthaniseurs est beaucoup trop élevé pour permettre d'éviter des accaparements de terres massifs. Il est urgent de limiter drastiquement les apports de matières végétales dans les méthaniseurs, en particulier en période de sécheresse.

■ Vu la taille de la plupart des unités, il est certain que, dans de nombreux cas, l'exigence de rentabilité entraîne le-la paysan-ne dans un modèle dont il ne pourra pas sortir aisément. En particulier, l'approvisionnement d'un méthaniseur va inciter à maximiser la récupération des effluents d'élevage, et donc à maintenir les animaux toute l'année en bâtiment – générant ainsi **un risque de disparition de l'élevage en plein-air, et de hausse des coûts de production** (alimentation, prophylaxie, temps de travail ...).

■ Les défenseurs de la méthanisation indiquent que les digestats sont de bons substituts aux engrais de synthèse. Non seulement cette allégation est loin d'être évidente sur le plan scientifique, mais en plus le digestat ne va pas remplacer la production d'engrais de synthèse : il viendra se substituer à la production de fumier. Or, **le remplacement du fumier par le digestat représente a minima des risques similaires au remplacement du fumier par de l'engrais azoté**, voire d'autres risques (sanitaires, biologie des sols, pollution des eaux souterraines) qui sont mal connus par absence d'évaluation scientifique.

■ **L'imperméabilisation des surfaces nécessaires à la construction des unités de méthanisation** sur terres agricoles pourrait sembler raisonnable. Mais, en cumulant les méthaniseurs, des milliers d'hectares de terres agricoles sont menacés.

L'ÉLEVAGE PAYSAN, DES SOLUTIONS FACE AU DÉFI ÉNERGÉTIQUE

La fonction première de l'agriculture paysanne, la production alimentaire, ne peut lui permettre d'aliéner une partie de son potentiel agricole par une production principale d'énergie (occupation des champs par des parcs photovoltaïques, cultures énergétiques pour méthanisation). A ce titre, nous proposons de **privilégier les techniques de production d'énergie à la ferme, ne remettant en question ni la vocation agricole des terres, ni l'autonomie des éleveurs et des éleveuses face aux firmes énergétiques** : panneaux photovoltaïques sur les toitures, valorisation durable des haies en bois-énergie, production d'huile végétale en incorporation directe se substituant aux carburants fossiles.

L'agriculture paysanne, en ce qu'elle promet une diminution de la dépendance aux intrants de synthèse et, de manière générale, une autonomie peu propice à la surconsommation d'énergie, apporte des solutions globales : alors qu'un système d'élevage caractérisé par une « stratégie volumes » aura davantage tendance à maximiser les flux importés d'énergies fossiles (engrais, semences, mécanisation, carburants, pesticides, aliments transformés...), **l'élevage paysan privilégie le pâturage, l'autonomie et la sobriété.**

En limitant les dépendances directes et indirectes à l'évolution du marché international des énergies (électricité, gaz, carburants), **l'élevage paysan apporte également des solutions de protection face aux aléas économiques et de lutte contre le changement climatique.**

NOS PROPOSITIONS POUR L'ÉLEVAGE FACE AU DÉFI ÉNERGÉTIQUE

Pour accompagner l'élevage face au défi énergétique, la Confédération paysanne promeut des politiques publiques agricoles, environnementales, climatiques, énergétiques et sanitaires cohérentes :

- qui défendent l'élevage paysan et tous ses bénéfices (prairies, biodiversité, emplois,...) et non des intérêts privés,
- qui soient capables de garantir des prix de vente des productions agricoles à long terme (comme elles le font sur les tarifs de rachat de l'énergie),
- qui ne renoncent pas à ce que le revenu des éleveuses et éleveurs soit issu de la production agricole ; et notamment :
 - **L'instauration d'un véritable droit au revenu**, via l'interdiction de l'achat des produits agricoles par les industriels en-dessous de nos coûts de revient. Les prix garantis ne doivent pas concerner que l'énergie !
 - **Un accompagnement massif des élevages vers des pratiques plus économes**, dans un triple objectif d'efficacité économique, d'autonomie énergétique et de diminution de nos émissions de gaz à effet de serre.
 - **La généralisation des techniques de production d'énergie à la ferme, ne remettant en question ni la vocation agricole des terres, ni l'autonomie des éleveurs et des éleveuses face aux firmes énergéticiennes** (photovoltaïques sur toitures, bois-énergie, huile végétale en incorporation directe).

CONTACTS PRESSE

Pour la Confédération paysanne nationale

- **Laurence Marandola**, porte-parole nationale : 06 31 66 10 83
- **Stéphane Galais**, secrétaire national en charge de l'élevage : 06 81 27 74 56
- **Soazig Le Bot**, co-porte-parole Confédération paysanne Bretagne : 06 31 80 74 17
- **Charlotte Kerglonou**, porte-parole Confédération paysanne Ille-et-Vilaine : 06 76 26 49 78
- **Caroline Nugues**, chargée de communication : 06 95 29 80 78